

---

Discours de la députation de la municipalité, du comité de surveillance et de la société populaire des Amis de la Liberté de Gennevilliers, qui demandent la punition des conspirateurs, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la députation de la municipalité, du comité de surveillance et de la société populaire des Amis de la Liberté de Gennevilliers, qui demandent la punition des conspirateurs, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 710-711;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31600\\_t1\\_0710\\_0000\\_14](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31600_t1_0710_0000_14)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

ferme qu'elle ne manque jamais de tenir dans toutes les circonstances périlleuses, et jure de l'aider de tout son pouvoir à déjouer les intrigans.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Rouen, 29 vent. II. A la Conv. II] (2)

« De braves sans-culottes républicains depuis 1789, composant le Comité de surveillance révolutionnaire de Rouen, félicitent la Convention de la manière énergique et ferme qu'elle tient dans toutes les circonstances les plus périlleuses ; pourquoi nous renouvelons le serment d'y être toujours attachés et de l'aider de tout notre pouvoir, à déjouer les intrigans de toutes formes, qui cherchent à nous rendre esclaves, et ont signé : Barbarey (présid.), Poisson père, Gaillon, Lamine, Regnault et Guil. Angran, F.M. Pinel l'aîné ».

## 75

Les administrateurs du district de Louhans envoient l'état des offrandes faites pour les défenseurs de la patrie par les communes du district, et envoyées à la commission des subsistances; il renferme 2 901 chemises, 136 paires de bas, 5 paires de souliers, 7 paires de guêtres, 13 draps, 19 aunes de toile, 6 habits, 6654 livres 2 sous, dont 24 livres en espèces; une nappe, 4 bonnets, une veste, une culotte, un pantalon, 2 rites d'œuvre, un cachet et un sac.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

## 76

« Jusques à quand donc abuseront-ils de notre patience, ces modernes Catilina, écrit le conseil général révolutionnaire de la commune de Rouen? jusques à quand le peuple français sera-t-il le jouet de leurs intrigues et de leurs complots liberticides? Quoi! ils vouloient nous donner un roi? quoi! ils vouloient en cimenter le trône du sang des Jacobins, et armer contre les patriotes les bras des scélérats qui attendent, dans le séjour du crime, la peine due à leurs forfaits? Quoi! la Convention nationale, cette auguste assemblée, dépositaire de nos pouvoirs, le sanctuaire des vertus et l'effroi des tyrans, devoit... Nous frémissons d'horreur, et notre indignation ne peut qu'égaliser la scélératesse des conspirateurs (4). Législateurs! une vaste conspiration menaçait la souveraineté du peuple français et ses représentants. Les traîtres sont démasqués, qu'ils tombent sous le glaive de la loi. Grâce immortelles soient rendues à votre sagesse et à vos travaux. Vous avez fait un digne usage des droits que le peuple vous a confiés; nous applaudissons à votre courage et à votre fermeté. Comme vous, nous nous écrivons, ni roi, ni protecteur, ni régent, ni

triumvir; mais la liberté, toute la liberté, rien que la liberté. « Que le cri de mort s'élève de toutes les parties de république contre les intrigans qui, couverts du manteau du patriotisme, tournoient contre le peuple lui-même la confiance dont il les avoit honorés; que cette nouvelle faction mette la défiance à l'ordre du jour. Plus d'individus, plus de meneurs; mais la Convention, rien que la Convention. Pour nous, magistrats du peuple, fiers de vous présenter le vœu d'une commune, digne à présent de la République, patriotes de 1789, de 1792 et de 1793, ennemis des rois, nous jurons de périr avec vous, pour sauver la liberté, l'égalité et la République une et indivisible. » (1) (*Applaudissements.*)

Mention honorable et insertion au bulletin.

## 77

Les membres composant la municipalité, le comité de surveillance et la société populaire des amis de la liberté de Gennevilliers, sollicitent contre les auteurs et complices de la conspiration qui vient d'être découverte par les comités de salut public et de sûreté générale, une vengeance éclatante: ils invitent la Convention à achever avec assurance ses glorieux travaux, et jurent de la défendre, au péril de leur vie, contre toute attaque liberticide (2).

L'ORATEUR. Citoyens représentants,

Encore une trahison déjouée! La trahison la plus infâme qui ait pu souiller les fastes de notre révolution, ce sont des enfants nés dans la classe des amis de la liberté, ce sont des enfants comblés de ses bienfaits qui se couvrent du masque du plus ardent patriotisme pour déchirer les entrailles de leur mère.

C'est par votre sagesse, Législateurs, c'est par la surveillance exacte de vos comités de Salut public, et de Sûreté générale que vous avez épargné à la République, le tableau déchirant d'un crime aussi horrible; nous vous demandons tous vengeance, au nom de la liberté outragée; achevez avec assurance les grands travaux que vous avez si courageusement entrepris, apprenez aux tyrans que leurs moyens perfides ne feront que rendre plus glorieux le triomphe de la cause que vous défendez; jetez chez toutes les nations le germe d'une liberté universelle, instruisez-les, par votre exemple, qu'il suffit de vouloir être libre pour triompher des efforts des despotes et de leur perfidie.

Si pour arrêter le cours d'une si noble entreprise votre sûreté était menacée nous jurons tous d'aller en masse vous faire un rempart de nos corps contre toutes les attaques liberticides qu'on pourrait vous porter. Chacun de nous va redoubler sa surveillance pour découvrir les traîtres et les hypocrites, et préserver les vrais patriotes des intrigues et de la persécution des perfides ainsi guidés par le génie de la Liberté,

(1) P.V., XXXIII, 467.

(2) C 294, pl. 983, p. 24.

(3) P.V., XXXIII, 467.

(4) P.V., XXXIII, 467.

(1) P.V., XXXIII, 468. *Mon.*, XX, 13; *Débats*, *Mont.*, p. 1039; Mention ou extraits dans *Mess. soir*, n° 580; *Ann. patr.*, p. 1978; *J. Sablier*, n° 1210.

(2) *Débats*, n° 457, p. 382 et n° 556, p. 154; *J. n° 546*, p. 153 et n° 547, p. 388; *J. Mont.*, p. 1039.

secondés par votre courage, nous comptons voir en peu tous vos travaux achevés ; tel est, Législateurs, le vœu unanime de tous les habitants de notre commune, la réunion des autorités constituées aux membres de la Société des amis de la Liberté vous annonce que la fraternité la plus intime règne parmi nous, que nous sommes tous animés du même amour pour la liberté et l'égalité et que nous partageons tous les mêmes sentiments d'attachement et de dévouement pour nos représentants.

Vive la République universelle, Vive la Montagne (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

## 78

Les autorités constituées, la société populaire et tous les citoyens de la commune de La Villette-les-Paris, écrivent qu'ils ont été saisis d'horreur et d'indignation en apprenant la conjuration tramée contre la liberté et la représentation nationale; ils invitent la Convention à rester à son poste, la félicitent sur ses travaux et jurent de la défendre jusqu'à leur dernier soupir.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

La commune de La Villette-les-Paris a été admise à la barre (3).

L'ORATEUR. En apprenant l'horrible conspiration que vous avez, si heureusement déjouée les autorités constituées, la Société populaire et tous les citoyens de notre commune ont été saisis d'horreur et d'indignation.

Nous venons avec empressement vous exprimer notre joie de vous voir échapper aux poignards parricides des conspirateurs.

Continuez vos glorieux travaux, restez à votre poste jusqu'à ce que la patrie notre mère commune n'ait plus à craindre de retomber dans l'esclavage ; nos corps vous serviront de remparts et nos derniers soupirs seront pour le soutien de la représentation nationale.

Continuez vos travaux et l'histoire, cette muse sévère dont l'auguste fonction est de fixer l'opinion de la postérité, vous assurera une gloire éternelle en vous plaçant au rang des bienfaiteurs de l'humanité et de ces hommes vraiment vertueux, qui pour agir ne consultent jamais que l'intérêt public. Vive la République (4).

J.S. FAVART (*off. mun.*).

(1) C 294, pl. 983, p. 25. Signé : TERLES (*maire*), HALLIGUEN, CHATELAIN (*off. mun.*), BAULHE (*off. mun.*), LE GURY, CHATELAIN fils, M.-Ant. LE FORT, FLEURY, PAQUOY (*off. mun.*), J. CHAILLON, FLEURY (*agent nat.*), RETROU (*off. mun.*), RAVANNE, BOURDAY (*membre du Conseil*), Louis-Henry CRÉPIN, MOUV, COUSIN, F. BAUCHE, LETURC, LHERDANGER, Cl. RETROU, CHAZIN (*secrét.-greffier*), J. BAUCHE, DENIS ROYER, C. BULLOT, P. BULLOT, D.-J. RETROU, J. ROYER, J.-Fr. ROYER, J.-P. LACROIX, Louis COLIN, Benoît DÉZERT, J.-Y. DÉZERT, croix pour le c<sup>o</sup> Bartois.

(2) P.V., XXXIII, 468. C. Eg., n<sup>o</sup> 581.

(3) Débats, n<sup>o</sup> 553, p. 106.

(4) C. 294, p. 983, p. 21. B<sup>o</sup>, 30 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); Débats, n<sup>o</sup> 553, p. 106.

## 79

Un secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 24 de ce mois; la rédaction en est approuvée (1).

## 80

L'ordre du jour appelle les pétitionnaires.

Des députés de la commune et de la société populaire de Gagny, district de Gonesse, sont introduits. L'orateur obtient la parole et dit : « Il est donc vrai que des hommes que nous croyions être les amis du peuple, sont ses plus grands ennemis; les monstres! ils vouloient déchirer le sein de leur mère! qu'ils tremblent! la hache de la loi en fera justice. Vengeance! vengeance! que les replis tortueux de ces antres du crime soient découverts, et qu'ils reçoivent les châtiments dûs à leurs abominables forfaits. C'est sur vous, inébranlable Montagnards, que devoient s'aiguiser les poignards qui devoient égorger le peuple. Nous vous disons ce que vous ont dit nos frères de Paris; c'est que, pour arriver à vous, ils auroient fait de nous un rempart de cadavres. »

Ils invitent la Convention à rester à son poste, et demandent que le temple de la raison leur soit concédé pour tenir les séances de la commune, de la société populaire et du comité de surveillance.

Le président répond; les pétitionnaires sont admis à la séance et leur pétition est renvoyée au comité des domaines (2).

## 81

La section des Droits de l'Homme est admise; le citoyen Gattrées prononce le discours suivant (3) :

« Une conjuration, jusqu'alors inouïe, menaçait la liberté! des monstres couverts du masque importun du patriotisme, et comblés des bienfaits du peuple, méditoient, dans l'ombre, les moyens affreux de le dégrader et de l'asservir! une surveillance active et profonde a suivi tous les détours et les replis tortueux de leur atroce perfidie : vous avez saisi, d'une main hardie, tous les fils de cette trame horrible. L'abyme où devoit s'engloutir l'édifice de la République, étoit-là; un instant de plus, ce

(1) P.V., XXXIII, 468.

(2) P.V., XXXIII, 468-69. Mon., XX, 5 et 21 ; Débats, n<sup>o</sup> 556, p. 153.

(3) Extrait des reg. de l'ass. g<sup>o</sup>, 25 vent. II (C 295, pl. 996, p. 24) : « Le secrétaire donne lecture du rapport de Saint-Just du 23 ventôse. L'assemblée applaudit aux mesures prises par la Convention et arrête que la section se rendra en masse à la Convention, le décady prochain pour ne point interrompre ses travaux pour la féliciter de ce qu'elle a encore une fois sauvé la chose publique et lui jurer union à la Montagne sacrée ».

P.c.c. : GRANDJEAN (*secrét.*), RAVEL (*présid.*).